

Communiqué législatif

Numéro 39
Troisième trimestre 2010

Préparé par : la division des pensions et placements
du Service de l'actuariat

Marc Robichaud
Directeur
Pensions et placements

Justin Belliveau
Administrateur

Rita Poirier
Adjointe administrative

Bernice Gallant
Préposée aux pensions

Régime de pension des employés et employées

Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite de sujets concernant les régimes de pension et les placements ainsi que des changements apportés à la TVH. Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.

Changements récents apportés à la TVH

Depuis le 1^{er} juillet, à la suite des récents changements apportés par le gouvernement fédéral aux directives concernant la taxe de vente (TVH), cette taxe s'applique aux frais de gestion, d'administration et de contrat. Auparavant, seule la TPS de 5 % était appliquée.

Donc, depuis le 1^{er} juillet, la taxe de vente harmonisée (TVH) est facturée pour les frais de gestion de placement et les frais mensuels par participant (applicables dans le cas de régimes de retraite à cotisation déterminée administrés par une compagnie d'assurance), ainsi que le mentionne Proteus dans son bulletin *Pension Update*. La TVH sur les frais de gestion de placement va réduire encore la valeur unitaire des fonds. Les sociétés de fonds de placement calculeront la TVH selon la province d'enregistrement du promoteur du régime ou selon un taux mixte calculé en fonction de la répartition provinciale des participants. La TVH est désormais en vigueur en Ontario, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Conformément aux nouvelles directives gouvernementales sur la TVH, la taxe applicable est maintenant déterminée par la province ou le territoire de résidence du client plutôt que par l'emplacement du fournisseur des fonds distincts. Le tableau suivant illustre les taux de TVH, de TPS et de TVQ actuellement en vigueur dans les territoires et provinces du Canada.

<u>Province/territoire</u>	<u>Taxe de vente</u>
Nouveau-Brunswick	13 %
Nouvelle-Écosse	15 %
Terre-Neuve-et-Labrador	13 %
Ontario	13 %
Colombie-Britannique	12 %
Québec	TPS 5 % et TVQ 7,5 %
I.-P.-É., Alberta, Manitoba,	
Saskatchewan, tous les territoires	TPS 5 % seulement

Le RPC : un des plus rentables

Du côté du rendement du capital investi, le Régime de pensions du Canada (RPC) était un des fonds de prévoyance les plus rentables pour la période en dents de scie qui va de 2005 à 2009, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le RPC, dont l'exposition aux investissements en actions était la plus élevée dans l'OCDE, arrivait en tête des rendements après inflation des 13 pays de l'OCDE sélectionnés pour la période de 2005 à 2009. Le rendement moyen annuel pour cette période s'élevait à 3,8 %, soit le deuxième derrière la Pologne, qui atteignait 4 %.

Régime de pension des employés et employées

Pour le RPC, bien que l'investissement dans les actions soit un des plus élevés des régimes analysés, les autres régimes de pension nationaux dont l'investissement dans les actions était supérieur avaient pourtant les pires résultats. Par exemple, l'Irlande, avec seulement environ 5 % de réserves en revenu fixe, affichait une perte annuelle moyenne de 0,6 % pour cette période. L'analyse conclut qu'une étude plus poussée est nécessaire pour savoir dans quelle mesure un investissement supérieur dans les marchés boursiers, par nature plus risqués, influence les systèmes publics.

L'utilisation des rentes augmente avec l'âge

Selon une étude de l'Employee Benefit Research Institute, la probabilité de recevoir une rente ou un revenu de retraite augmente avec l'âge jusqu'au groupe d'âge le plus âgé (80 ans et plus), pour lequel les données démontrent une baisse d'utilisation de ce type de revenu. De 1975 à 2008, le pourcentage de personnes de 80 ans et plus recevant une rente ou un revenu de retraite est passé de 17,7 % à 37,3 %. L'étude indique en outre que, bien que 16,6 % seulement des personnes âgées de 50 à 60 ans recevaient ce type de revenu en 2008, leurs revenus moyens et médians étaient supérieurs à ceux reçus par les plus de 60 ans.

La vente des produits à revenu fixe grimpe en flèche au Canada

Selon un rapport de Greenwich Associates, le volume des opérations réalisées au cours de la dernière année par les institutions canadiennes dans le domaine du revenu fixe s'est envolé, contrairement aux États-Unis où les investisseurs américains et étrangers se sont tournés vers les obligations canadiennes et aux cabinets de courtage du monde entier qui sont revenus en force après s'être retirés du marché canadien. Dans l'ensemble, compte tenu d'un échantillon apparié, le volume canadien du revenu fixe a augmenté de 42 %

de 2009 à 2010, dont 60 % en échanges d'obligations sur le marché au comptant. Cette montée du volume d'échange des produits canadiens à revenu fixe a été motivée par une reprise subite de l'achat des obligations du gouvernement. Sur un échantillon apparié de 80 des plus grandes institutions canadiennes, le volume d'échange de ces obligations a augmenté de 93 % de 2009 à 2010, par rapport à 50 % pour les obligations provinciales. La croissance a également été impressionnante du côté des obligations hypothécaires canadiennes. Bien que ces produits ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble du marché canadien du revenu fixe, le volume d'échange institutionnel des obligations hypothécaires a quadruplé de 2009 à 2010.

Les taux d'intérêt nuisent aux ratios de financement

Toujours selon Greenwich Associates, la baisse de valeur des actifs (de 99 % en 2008 à 90 % en 2009), associée aux faibles taux d'intérêts qui servent à augmenter la valeur du passif à long terme des fonds de pension, a eu de graves répercussions sur le taux publié des ratios de financement des retraites canadiennes. En 2009, une diminution de 17 % de la valeur des actifs par rapport à 2008 a réduit la valeur des portefeuilles institutionnels canadiens à des niveaux inférieurs à ceux de 2006. Parmi les plus importants fonds de pension du pays, les ratios de financement ont chuté de 94 % à 82 %. De leur côté, les fonds privés sont tombés de 102 % en 2008 à 89 % en 2009, tandis que les niveaux de financement pour les régimes provinciaux et de la fonction publique passaient de 95 % à 90 %. Il se peut que les ratios de financement réels pour tous les fonds canadiens soient bien plus bas, puisque, selon les calendriers de présentation des rapports, seuls quelques-uns des fonds mentionnés avaient procédé en 2009 à la mise à jour de leur valeur.